

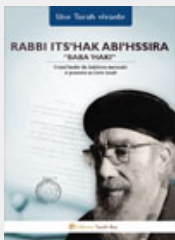


Traité Baba Batra

Michna 4 - Chapitre 2

מִי שֶׁהִיא כְּתִלּוֹ סָמוּךְ לְכִתְלֵי חֵבְרוֹ,
לֹא יִסְמַךְ לוֹ כְּתֵל אֲחֵר,
אֶלָּא אִם כֵּן הִרְחִיק מִמֶּנּוּ אַרְבַּע אַמּוֹת.
וּבְחִלּוֹנוֹת,
מִלְמַעַל וּמִלְמַטָּן וּמִכְנֻסָּן, אַרְבַּע אַמּוֹת.

Celui dont le mur s'appuie au mur de son prochain, ne doit pas élever un autre mur contigu au sien, à moins qu'il ne l'éloigne de quatre coudées de l'autre ; quant aux fenêtres, qu'elles soient plus hautes, plus basses, ou vis-à-vis, il faut [les éloigner] de 4 coudées.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions